

Service porteur : Direction des affaires financières
Vice-président : Flora SFEZ – VP Finances

DÉLIBÉRATION n° CA-20-06-2025-03 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 20 juin 2025

Débat d'orientation budgétaire 2026

Le Conseil d'Administration

Visas :

- Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-1 et L. 712-3, L. 719-9 et R. 719-64 ;
- Vu les statuts de l'université de Poitiers, notamment leur article 33 ;
- Vu les documents adressés au Conseil d'administration ;
- Vu les propositions présentées en Conseil d'administration ;

Contexte :

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) prévu par l'article R. 719-64 du code de l'Éducation¹ est la première étape de la construction du budget de l'année N+1. Il tient compte des orientations de la nouvelle mandature et permet d'arrêter les grands choix budgétaires et financiers de l'université au regard de l'analyse du compte financier. Il constitue un outil de pilotage pour les instances de gouvernance (conférence des directions de composantes, commission des finances, conseil d'administration) et un cadre pour le dialogue de gestion tant interne qu'externe, avec le rectorat.

Dispositif ou objet de la décision : conformément aux documents fournis

Note préparatoire au débat d'orientation budgétaire du conseil d'administration de l'université de Poitiers pour le budget 2026.

Nature de la décision :

Pour décision

Vote :

Soumis à la majorité simple

Après en avoir délibéré,

APPROUVE

La présente délibération et son annexe sont adoptées à l'unanimité, selon le décompte suivant :

- 31 votants
- 5 abstentions
- 26 suffrages exprimés :
 - 26 voix pour
 - 0 voix contre

Fait à Poitiers, le 20 juin 2025
La Présidente de l'université de Poitiers,
Présidente du Conseil d'administration,

Virginie LAVAL

¹ Art. R. 719-64 « Le budget est élaboré sous l'autorité du président ou du directeur de l'établissement conformément aux priorités et aux orientations définies par le conseil d'administration en cohérence avec les dispositions du contrat pluriannuel d'établissement. (...) »

Transmis à Monsieur le Recteur de la région académique Nouvelle-Aquitaine, Recteur de l'Académie de Bordeaux, Chancelier des Universités, le MIAI 2025

Entrée en vigueur le jour de sa publication au *Recueil des actes administratifs* de l'université de Poitiers.

Note préparatoire au débat d'orientation budgétaire du conseil d'administration de l'université de Poitiers pour le budget 2026

Juin 2025

1. Débat d'orientation budgétaire et son contexte	1
2. Diagnostic financier 2022-2024 de l'université	2
3. Hypothèses et les principes de construction budgétaire 2026.....	9
4. Autres perspectives	13

1. Débat d'orientation budgétaire et son contexte

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) prévu par l'article R. 719-64 du code de l'Éducation¹ est la première étape de la construction du budget de l'année N+1. Il tient compte des orientations de la nouvelle mandature et permet d'arrêter les grands choix budgétaires et financiers de l'université au regard de l'analyse du compte financier. Il constitue un outil de pilotage pour les instances de gouvernance (conférence des directions de composantes, commission des finances, conseil d'administration) et un cadre pour le dialogue de gestion tant interne qu'externe, avec le rectorat.

La présente note préparatoire au DOB vise ainsi à traduire la stratégie de l'établissement en termes budgétaire, mais aussi à rendre plus lisible la gestion budgétaire de l'établissement pour les parties prenantes. Elle permet également d'enrichir les discussions à venir sur la répartition de la Subvention pour Charge de Service Public (SCSP). Elle s'articule en deux temps : une analyse des comptes financiers des 3 dernières années afin de mettre en évidence les forces et faiblesses financières de notre établissement ; puis les orientations retenues pour l'exercice 2026. Ces dernières, construites dans une logique pluriannuelle, se déclineront en matière de masse salariale et d'investissement.

¹ Art. R. 719-64 « Le budget est élaboré sous l'autorité du président ou du directeur de l'établissement conformément aux priorités et aux orientations définies par le conseil d'administration en cohérence avec les dispositions du contrat pluriannuel d'établissement. (...) »

La préparation du budget 2026 reste marquée par **le contexte** national avec l'annonce d'une forte contraction des dépenses publiques de l'Etat dont l'absence de visibilité de la politique à venir du MESR, de son financement et de ses modalités (COMP) mais également indirectement de la part des collectivités territoriales. Pour l'université de Poitiers, le DOB s'inscrit dans un contexte d'exécution budgétaire 2025 caractérisé par l'absence de compensation du GVT et des mesures Guérini, et par un plan de réduction des dépenses destiné à assurer les grands équilibres du budget et la préservation du fonds de roulement. A l'échelle nationale², le niveau d'annulation de crédits au titre de 2025, atteint 493,3 millions d'euros en AE (Autorisations d'engagement) et 386,8 millions d'euros en CP (Crédits de Paiement) sur la mission recherche et enseignement supérieur.

Cette note préparatoire au DOB tient compte des éléments connus en mai 2025. La première partie présente le diagnostic financier de l'établissement en analysant sa trajectoire financière entre 2022 et 2024. La seconde détaille les hypothèses de construction budgétaire 2026 en intégrant des éléments de cadrage du Projet de loi de finances (PLF) 2026 (sur la base de deux circulaires du Premier Ministre mises à disposition en avril 2025) et propose une prospective budgétaire 2026. Celle-ci s'inscrit dans une temporalité pluriannuelle qui encadre les dépenses de masse salariale à travers la campagne d'emploi ainsi que les dépenses d'investissement en matière de formation et de recherche par la formalisation d'un plan pluriannuel d'investissement (PPI) Formation-Recherche, et par le PPI dédié aux opérations immobilières (GEPA).

A l'échelle de l'établissement, il est à noter que l'exercice 2026 sera accompagné par la mise en place de SIFAC+, nouveau logiciel de gestion comptable et financière. Cette modification de système d'information implique des changements majeurs aussi bien en termes de structure budgétaire que d'organisation de la fonction financière au sein de notre université. En outre, deux évolutions à l'échelle de l'administration centrale viendront conforter le pilotage budgétaire : la création d'une nouvelle direction de l'achat et de la commande publique contribuera à la définition et à la mise en œuvre d'une politique achats, destinée à l'amélioration de la performance économique et à la sécurité juridique des achats, en tenant compte des priorités DDRSE et de la satisfaction des utilisateurs finaux ; la création programmée d'un service recette, permettra également un suivi amélioré des activités de l'établissement dans les différents domaines (recherche, formation, partenariats, etc.) et une optimisation du traitement opérationnel.

2. Diagnostic financier 2022-2024 de l'université

L'analyse de la trajectoire financière de l'université de Poitiers 2022-2024 s'apprécie aussi bien en recettes qu'en dépenses. Aussi, les sections suivantes détaillent les recettes, les dépenses de masse salariale, de fonctionnement et d'investissement. Une présentation des indicateurs de soutenabilité et du fonds de roulement (FR) mobilisable permet de compléter cette analyse et de mettre en évidence les forces et les faiblesses financières de l'établissement.

Analyse globale des recettes et des dépenses

Sur la période 2022-2024, les recettes croissent de 9,7 M€ et les dépenses augmentent de 11,2M€ (Tableau 1). Cette variation pour les dépenses est essentiellement due à l'investissement, notamment immobilier, qui se contracte de 7,8 M€ - le niveau de dépenses était particulièrement élevé pour 2022 et 2023. L'augmentation pour la masse salariale et le fonctionnement est quant

² Cf. Journal Officiel du 25 avril 2025

Note préparatoire au débat d'orientation budgétaire du CA pour le budget 2026

à elle très importante avec respectivement +15 M€ et +3,9 M€. Dans le même temps, la SCSP a augmenté de 10,2 M€ et les recettes fléchées de 3,9 M€.

Tableau 1 : Recettes et dépenses (en crédits de paiement) exécutées de 2022 à 2024 pour l'UP total

Dépenses exécutées en CP					Recettes exécutées				
	2022	2023	2024	Variation (2022-24)	2022	2023	2024	Variation (2022-24)	
Personnel	205 062 358	212 384 706	220 217 262	7.4%	268 117 795	278 276 275	273 915 712	2%	Recettes globalisées
Fonctionnement	31 206 537	33 488 786	35 091 770	12.5%	215 908 515	225 550 424	226 120 028	5%	Dont SCSP (notification finale)
Investissement	29 019 246	36 055 563	21 181 264	-27.0%	2 845 331	1 654 477	1 314 320	-53.8%	Dont autres financements de l'Etat
					1 338 960	1 972 262	2 053 500	53.4%	Dont fiscalité affectée
					33 088 090	35 143 391	32 371 973	-2.2%	Dont autres financements publics
					14 936 898	13 955 721	12 055 891	-19.3%	Dont recettes propres
					6 382 928	10 628 611	10 307 523	61.5%	Recettes fléchées*
					576 704	616 976	200 870	-65.2%	Dont financements de l'Etat fléchés
					5 759 898	9 922 578	9 955 803	72.8%	Dont autres financements publics
					46 326	89 057	150 850	225.6%	Dont recettes propres fléchées
Total dépenses	265 288 141	281 929 055	276 490 296	4.2%	274 500 723	288 904 886	284 223 235	3.54%	Total recettes

Analyse détaillée des recettes

Les recettes sont analysées hors budget annexe de gestion patrimoniale (hors « GEPA »), sur le seul périmètre « UP ». En effet, la dévolution du patrimoine permet à l'université de Poitiers de bénéficier d'un financement régulier de la part de l'Etat (10,8 M€ chaque année). Cependant, sa prise en compte dans une analyse globale du budget peut venir fausser la lecture budgétaire des activités relevant strictement de l'exercice des missions d'un établissement d'enseignement supérieur et de recherche.

Les recettes de l'UP (hors GEPA) relèvent de six catégories : la SCSP, les autres financements de l'Etat, la fiscalité affectée constituée par la CVEC, les autres financements publics, les recettes propres et les recettes fléchées. Les recettes de l'UP (hors GEPA et hors fondation) de 2022 à 2024 sont reportées dans le Tableau 2 ci-dessous :

Tableau 2 : Recettes de l'UP seule de 2022 à 2024

Recettes UP/année	2022	2023	2024	Variation 2022-2024
SCSP	205 708 515	215 350 424	215 920 028	+5.0%
Autres financements de l'Etat	760 931	576 477	1 314 320	+72.7%
Fiscalité affectée	1 338 960	1 972 262	2 053 500	+53.4%
Autres financements publics	30 206 802	22 117 982	28 558 113	-5.5%
Recettes propres	14 487 953	13 539 036	15 148 654	+4.6%
Recettes fléchées	6 382 928	10 628 610	10 307 523	+61.5%
Total recettes	258 886 089	264 184 792	273 302 137	+5.6%

Au global, les recettes ont augmenté de 14,4 M€ sur la période. Avec l'apport du COMP (2,5 M€ en 2023, puis 1,5M€ en 2024), la période étudiée est caractérisée par un accroissement des

recettes de SCSP (couvrant essentiellement l'augmentation des dépenses de masse salariale) et par le développement de l'activité contractuelle générant des ressources propres.

Une analyse des différentes catégories de recettes montre que la SCSP s'est accrue de 5% alors que les autres financements publics ont diminué de 5,5%. Les autres financements de l'État, les recettes propres et les recettes fléchées, considérés ensemble, s'accroissent au total de 23,75% et témoignent ainsi de la vitalité contractuelle de l'établissement. Il faut noter que les recettes d'autres financements publics (fléchés et non fléchés) en provenance de l'Union Européenne sont en forte augmentation (+8,62%) tandis que celles de de la Région progressent légèrement (+3,85%).

Plus en détail, la part des ressources propres, c'est-à-dire les recettes propres et les autres financements publics dans les recettes de l'UP, progressent de 3 points par rapport à 2023, après avoir connu une baisse de 4 points entre 2022 et 2023, comme le montre la Figure 1, soit un léger tassement de 1% sur la période.

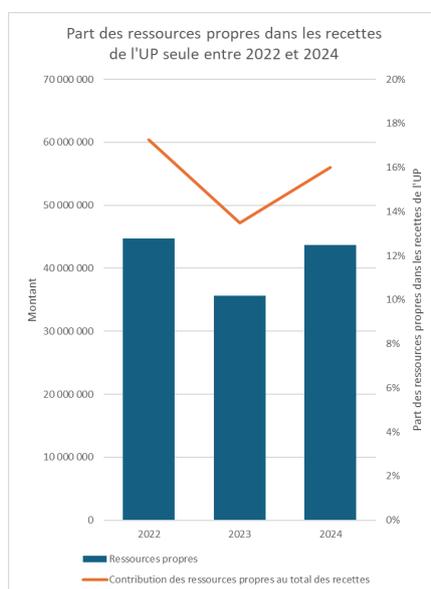


Figure 1 : contribution des ressources propres aux recettes de l'UP seule entre 2022 et 2024

Une analyse plus fine des recettes propres permet de mettre en évidence spécifiquement un accroissement des recettes de droits d'inscription (+5,3%) et de celles relatives à la formation continue, diplômes locaux et VAE (+11,96%). La fiscalité affectée (recettes CVEC) suit la même évolution. Cette croissance est à resituer dans une tendance à la baisse des effectifs comme en témoigne la Figure 2.

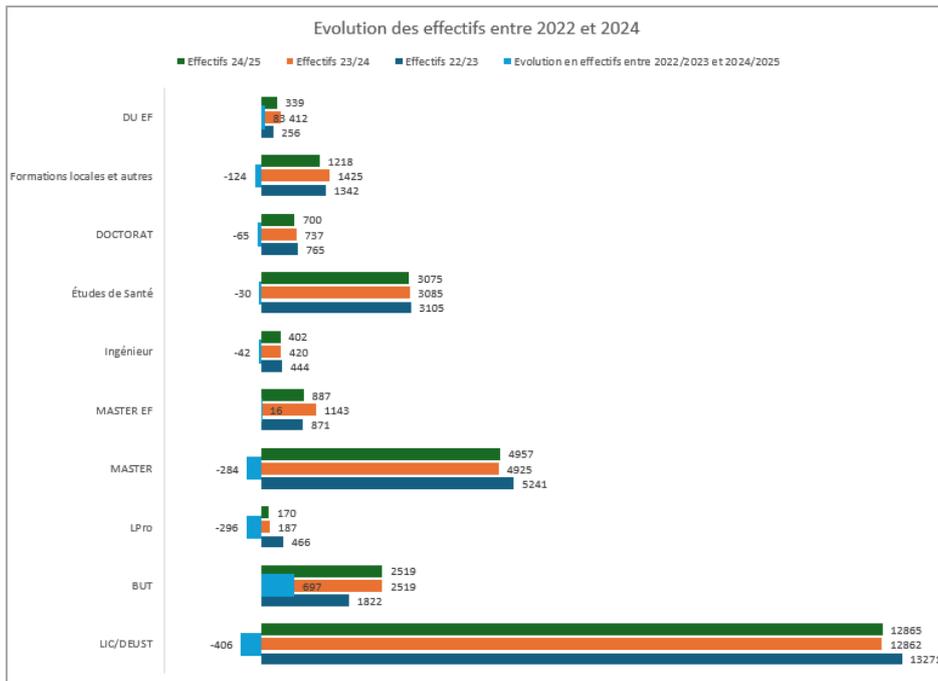


Figure 2 : Évolution des Inscriptions premières par type de diplôme (hors universitarisation), base UP du 15/01/N

En effet, même si les effectifs diminuent de 2 % entre 2022 et 2024, les recettes de droits d'inscription augmentent en raison d'un « effet prix ». A la rentrée 2024, les tarifs d'inscription pour les diplômes nationaux ont été augmentés de 2,9% alors qu'ils étaient inchangés depuis la crise du Covid. Le montant de la CVEC payé par chaque étudiant est également en hausse. En outre, la hausse des recettes de la formation continue, des diplômes locaux et de la VAE est le fruit d'une meilleure maîtrise de la politique tarifaire de l'établissement pour couvrir ses coûts de formation.

Analyse des dépenses de masse salariale

Le Tableau 3 permet de rendre compte de la répartition des dépenses de masse salariale sur la période étudiée. Celle-ci est marquée par une augmentation soutenue de la masse salariale (+7,39%). Cette hausse est expliquée par la conjugaison d'une politique d'établissement de revalorisation de l'indemnitaire des personnels Biatss « en avance de phase », de l'application de la LPR au regard des taux cibles de 2027, et de mesures nationales « exogènes » telles que les mesures Guérini de revalorisation du point d'indice notamment, et de la non compensation du GVT depuis 2014 malgré une pyramide des âges défavorable à l'UP.

Tableau 3 : évolution de la masse salariale de 2022 à 2024 (base 100)

	2022	2023	2024
Masse salariale totale	205 062 358	212 384 706	220 217 262
dont hors conventions et HC/vacations	191 736 072	198 936 936	205 406 464
dont HC/Vacations	6 564 746	6 473 256	6 765 241
dont conventions	6 761 540	6 974 514	8 045 557
Base 100	2022	2023	2024
Masse salariale totale	100.0	103.6	107.4
dont hors conventions et HC/vacations	100.0	103.8	107.1
dont HC/Vacations	100.0	98.6	103.1

dont conventions	100.0	103.1	119.0
-------------------------	-------	-------	-------

Pour autant, il convient de relever également que le montant des heures complémentaires et des vacations a encore augmenté de 3,05% sur la période : le constat s'impose que l'offre de formation actuelle conduit encore à un accroissement de ces charges malgré un taux d'encadrement de l'établissement supérieur à la moyenne nationale ou à la moyenne des établissements de notre typologie d'appartenance.

Enfin, un point positif peut être relevé dans la hausse de la masse salariale pour les contrats sous conventions (+18,99%) qui témoigne de la vitalité de l'activité contractuelle de l'université et de la capacité à contribuer au financement complémentaire de la masse salariale globale.

Analyse des dépenses de fonctionnement globales hors masse salariale

Les dépenses de fonctionnement hors masse salariale et d'investissement pour l'UP total (c'est-à-dire GEPA inclus) sont synthétisées dans le Tableau 4 ci-dessous.

Les dépenses de fonctionnement ont globalement augmenté de 22% au cours de la période. Seules les dépenses de documentation ont légèrement baissé mais cette évolution est à relativiser car ces dépenses sont parfois imputées sur celles relatives à la formation et à la recherche. Les dépenses de formation aux niveaux master et doctorat contribuent à plus de la moitié des dépenses de formation. Les dépenses de recherche interdisciplinaire et transversale ont fortement augmenté (+150%), ce qui est lié à la démarche volontariste de l'établissement et financé contractuellement (UP-SQUARED).

Les dépenses d'immobilier comprennent les dépenses réalisées par l'UP seule (essentiellement les dépenses relatives aux fluides) et celles réalisées par le budget annexe du GEPA. Le renforcement des activités de pilotage et de support, prévu par le COMP signé en 2023, se traduit par une hausse des dépenses en la matière. Les dépenses relatives à la vie étudiante et à la santé des étudiants connaissent une progression significative, en particulier celles destinées aux aides directes aux étudiants (+36%) et sont en lien avec la politique dynamique menée sur les fonds CVEC.

Tableau 4 : dépenses de fonctionnement hors masse salariale et d'investissement UP total de 2022 à 2024

Fonctionnement	CP 2022	CP 2023	CP 2024	Variation 2022-2024
Formation initiale et continue	3 336 128	3 776 191	4 204 664	26%
Bibliothèques et documentation	1 472 066	1 366 113	1 408 135	-4%
Recherche universitaire et diffusion des savoirs	5 078 405	5 547 448	5 971 569	18%
<i>dont recherche universitaire interdisciplinaire et transversale</i>	<i>594 096</i>	<i>851 962</i>	<i>1 482 589</i>	<i>150%</i>
Immobilier	9 081 606	12 007 911	12 446 925	37%
Pilotage et support	7 505 208	7 851 215	8 174 986	9%
Etudiants (aide directes, aides indirectes, activités associatives, culturelles et sportives)	2 214 138	2 939 909	2 885 491	30%
Total	28 687 551	33 488 787	35 091 770	22%
Investissement	CP 2022	CP 2023	CP 2024	Variation 2022-2024
Formation initiale et continue	1 178 343	1 255 821	1 087 577	-7.7%

Note préparatoire au débat d'orientation budgétaire du CA pour le budget 2026

Bibliothèques et documentation	79 289	384 834	86 143	8.6%
Recherche universitaire et diffusion des savoirs	2 396 879	5 831 821	3 712 748	54.9%
<i>dont recherche universitaire interdisciplinaire et transversale</i>	324 448	308 695	164 317	-49.4%
Immobilier	218 856	127 071	321 326	46.8%
Pilotage et support	3 887 314	1 983 115	3 191 685	-17.9%
Etudiants (aide directes, aides indirectes, activités associatives, culturelles et sportives)	48 831	417 210	305 467	525.6%
Total	7 809 511	9 999 872	8 704 946	11.5%

Les dépenses d'investissement quant à elles suivent une évolution contrastée : si elles augmentent sur la période (+11,5%) tirées par le domaine de la recherche interdisciplinaire et transversale (+54,9%) qui porte pour l'essentiel sur la recherche en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur, elles connaissent une baisse importante dans le périmètre du pilotage et supports (-17,9%). Les dépenses d'investissement pour les bibliothèques et la documentation ont été principalement réalisées dans le contexte de la construction du nouvel espace de la Ruche (A2) en 2022 et 2023 (elle-même financée par le GEPA). Enfin, les dépenses d'investissement pour les étudiants ont été multipliées par plus de 6 et concernent essentiellement le financement d'infrastructures sportives sur les reliquats provisionnés de la CVEC.

Analyse des indicateurs de soutenabilité financière

La capacité à investir de l'université est à mettre en relation avec **la capacité d'autofinancement (CAF)** et l'évolution de son **résultat**³. L'analyse du Tableau 5 montre que la CAF de l'établissement se contracte sur la période (-2,9%) en raison des décalages de travaux immobiliers relevant du GEPA et de la baisse continue du résultat net. La CAF de l'UP seule aurait dû fortement baisser car le résultat net de l'UP seule aurait dû tendre vers zéro, en raison de la dégradation forte du résultat comptable atteignant un déficit. Dans les faits, cette tendance a été masquée par une opération exceptionnelle de régularisation d'une facture d'électricité de l'ordre de 2M€ surestimée en 2023 qui a eu pour effet de maintenir un résultat positif, et donc une capacité d'auto-financement artificiellement préservée.

La diminution structurelle du résultat net sur la période est en partie la conséquence de l'accroissement des charges obligatoires auxquelles l'université a dû faire face sans le financement associé (mesures Guerini et GVT non compensés ; hausse du coût de l'énergie).

Tableau 5 : CAF et résultat net de 2022 à 2024

	2022	2023	2024	Variation 2022-2024
CAF UP seul	6 158 291	4 182 322	6 913 792	12.3%
CAF GEPA	12 968 903	13 108 420	11 555 785	-10.9%
CAF Fondation	-102 974	-279 103		
Total CAF	19 024 220	17 011 639	18 469 577	-2.9%
Résultat net UP seul	1 677 453	-856 813	2 247 246	34.0%
Résultat net GEPA	8 681 710	10 801 290	4 653 491	-46.4%

³ En raison d'un changement de réglementation, les données financières de la Fondation ne sont plus intégrées aux comptes financiers de l'UP total.

Note préparatoire au débat d'orientation budgétaire du CA pour le budget 2026

Total Résultat net	10 359 163	9 944 477	6 900 737	-33.4%
---------------------------	-------------------	------------------	------------------	---------------

Les ratios, indicateurs de soutenabilité selon le décret financier de décembre 2024, sont synthétisés pour l'UP dans le Tableau 6.

Tableau 6 : indicateurs de soutenabilité de 2022 à 2024 (appréciés au 31/12/N)

	Périmètre	2022	2023	2024	Seuils d'alerte
Ratio de Dizambourg (Charges de personnel/produits encaissables)	UP+GEPA	78.61 %	78.71 %	79.14 %	83%
Ratio de Dizambourg (Charges de personnel/produits encaissables)	UP seule	83.70 %	83.88 %	83.53 %	83%
Nb de jours de FR sur dépenses décaissables	UP+GEPA	106	94	92	< à 15 jours
Nb de jours de FR sur dépenses décaissables	UP seule	54	53	51	< à 15 jours
Nb de jours de trésorerie sur dépenses décaissables	UP+GEPA	125	126	137	< à 30 jours
Nb de jours de trésorerie sur dépenses décaissables	UP seule	86	94	101	< à 30 jours

Le rectorat apprécie les indicateurs de soutenabilité dans le périmètre UP globale (UP seule + GEPA). Dans ce cadre, aucun indicateur de soutenabilité ne franchit le seuil d'alerte. Toutefois, dans une approche centrée sur les missions d'un établissement d'enseignement supérieur et de recherche, une analyse relative à l'UP seule est également pertinente et celle-ci met en évidence que le ratio de Dizambourg lié à la masse salariale est au-dessus du seuil d'alerte.

Si la valeur relative à l'indicateur sur le fonds de roulement est satisfaisante, il convient néanmoins d'analyser plus en détail la partie « libre d'emploi » en la distinguant de la partie « fléchée » (Figure 3). Aussi, le FDR libre d'emploi a été divisé par 3,4 sur la période car l'établissement a été amené à ponctionner sur ses réserves pour prendre en charge la facture énergétique et les mesures RH non compensées (Guérini et GVT).

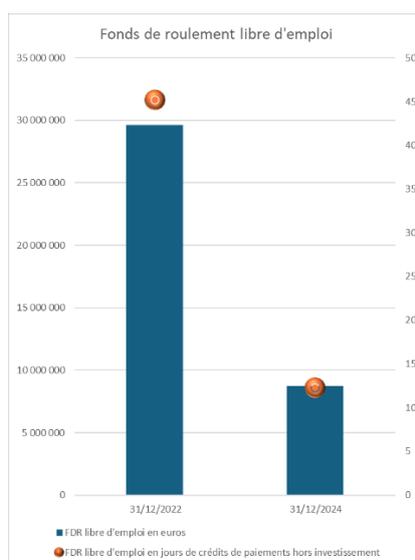


Figure 3 : fonds de roulement libre d'emploi en 2022 et en 2024

Synthèse des forces et faiblesses financières

Les points présentés précédemment conduisent à mettre en évidence les forces et les faiblesses financières de l'Université de Poitiers, résumées dans le tableau ci-dessous.

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> ○ Hausse de la contribution des ressources propres de l'UP seule aux recettes de l'UP seule (vitalité de l'activité contractuelle) ○ Des recettes de FC, diplômes locaux en hausse en raison d'un pilotage de la tarification par les coûts ○ Des indicateurs de soutenabilité encore favorables ○ Un GEPA qui permet d'isoler et de sécuriser le financement des dépenses de patrimoine immobilier 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Des dépenses en hausse plus rapide que l'augmentation des recettes ○ CAF et investissement en baisse ○ Résultat net orienté structurellement à la baisse ○ SCSP en hausse sans couvrir les dépenses obligatoires imposées par l'État dans le périmètre de la masse salariale (mesures Guerini et GVT) ○ Ratio de Dizambourg UP seule au-dessus du seuil d'alerte ○ Augmentation des heures complémentaires / vacances sans modifications de maquettes avec contexte de diminution du nombre d'étudiants + encadrement favorable ○ Des marges de manœuvre réduites avec un FDR libre d'emploi divisé par 3 en 3 ans (12 jours en 2024)

3. Hypothèses et les principes de construction budgétaire 2026

Les contraintes qui pèsent sur les finances de l'UP demeurent fortes, et placent l'exercice de programmation budgétaire 2026 dans un contexte sous tension et toujours incertain. Aussi des principes directeurs doivent être définis de façon à préserver le point d'équilibre fragile entre le nécessaire soutien à la dynamique de développement de l'UP, portée par ses axes stratégiques, et la soutenabilité de son modèle budgétaire. Cette soutenabilité dépendra fortement des dispositions qui seront contenues dans les notifications ultérieures de la subvention pour charges de service public (SCSP) portant sur les arbitrages relatifs au futur COMP financé « au premier euro ».

Une orientation budgétaire guidée par la maîtrise générale des dépenses et l'optimisation des recettes

Dans une perspective budgétaire de l'État contrainte, comme le prévoient les circulaires du Premier ministre sur le PLF 2026, et en tenant compte de marges de manœuvre réduites du fonds de roulement mobilisable et de l'évolution constatée des dépenses, la construction du budget 2026 de l'université repose sur une stratégie guidée par une maîtrise renforcée des dépenses, dont celles de la masse salariale. Sur le volet des recettes, le budget 2026 devra passer par un développement des ressources propres, et une amélioration du pilotage des recettes dans le champ des prestations et des subventions hors MESR.

En complément de la recherche d'une maîtrise des dépenses de masse salariale (cf. *infra*), le **plan de réduction des dépenses** mis en œuvre en 2025 va se poursuivre pour permettre de contrôler les dépenses de fonctionnement et d'investissement des différentes structures internes de

l'établissement (composantes de formation, laboratoires, services communs et centraux). De plus, des baisses de dépenses liées à l'énergie sont à prévoir. La mise en place de panneaux photovoltaïques, et la poursuite des travaux de rénovations énergétiques, ainsi que la baisse des tarifs de l'énergie, devraient contribuer à réduire la facture énergétique. Au besoin, le fonds de roulement pourra être utilisé pour financer des dépenses ponctuelles.

Enfin, des **augmentations de ressources propres** sont à envisager. Elles sont liées à l'activité contractuelle avec l'État, et aux activités contractuelles autres (principalement sur le volet recherche, par des collaborations, des contrats de recherche et de prestations avec des entreprises, etc.) et des recettes de formation continue, grâce au développement permis par le PIA Impact'UP. Elles sont en majeure partie le résultat de la poursuite de notre activité contractuelle avec les projets Elans, Coda, EC2U, UP-Squared et le CPER recherche. Il est à noter cependant que les réformes de l'alternance, dont celle de l'apprentissage, ont un impact négatif sur l'évolution escomptée des ressources propres, et conduisent à interroger la soutenabilité future de formations proposées selon ces modalités pédagogiques.

Enfin, une réflexion sur le modèle des frais généraux - de leur perception à leur redistribution - par un travail sur le processus, l'architecture budgétaire et les arbitrages dans l'allocation des moyens, viendra contribuer à la sécurisation de la soutenabilité du modèle économique de l'UP.

Le principe d'une pluri-annualisation des dépenses de masse salariale et d'investissement

Pour permettre à l'établissement de mener à bien ses missions en matière de formation et de recherche, il est proposé de lisser dans le temps les effets des contraintes financières en inscrivant les prévisions de dépenses de masse salariale et d'investissement dans une temporalité pluriannuelle. Cette démarche est en conformité avec la circulaire récente sur le cadrage de la PLF 2026 dans laquelle, il est précisé : « *de manière générale, toute nouvelle dépense devra être franchement encadrée, sur plusieurs années par un pilotage resserré des engagements* ».

La campagne d'emploi 2026 est envisagée dans une perspective triennale sur la base d'une expression des besoins permanents formulée par les composantes, les structures de recherche et les services. Ces derniers classent par ordre de priorité leur demande en s'inscrivant dans les 6 axes politiques définis dans les lignes directrices de gestion : un équilibre formation-recherche, une réponse aux besoins de l'établissement, un rééquilibrage de la structure d'emplois, une politique d'emploi visant à la titularisation et à l'attractivité, une promotion des talents internes et une dynamisation des parcours professionnels en repyramidant, ainsi que des recrutements en cohérence avec la stratégie d'université responsable. Cette visée prospective à 3 ans est assise sur les prévisions de départs à la retraites (titulaires/CDI) et une déclinaison annuelle au plan budgétaire pour veiller à la soutenabilité du schéma d'emplois.

Depuis quelques années, un **PPI recherche** est présenté en CA lors du vote du budget initial. Il a été augmenté en un PPI formation-recherche, construit pour le volet formation sur des données macroscopiques, à l'occasion du vote du BI 2024. Cependant, en raison de l'absence d'une PLF 2025 au moment du vote du BI 2025, il n'a pas été proposé de PPI formation-recherche au vote du CA en 2025, mais simplement un PPI recherche. Pour le BI 2026, les composantes seront sollicitées pour faire remonter leur projection d'investissement et contribuer à la construction du volet formation d'un PPI formation-recherche de l'établissement. Le **PPI formation-recherche** vise à atteindre deux objectifs principaux pour piloter les investissements : il s'agit dans un premier temps de pluri-annualiser les dépenses d'investissement pour permettre dans un

second temps la reprogrammation des crédits afin de gérer avec plus d'agilité les dotations correspondantes.

Notons aussi que le **PPI immobilier** guide les dépenses pour la gestion du patrimoine depuis la dévolution.

Hypothèses relatives à la SCSP

La première hypothèse de construction budgétaire repose sur une baisse relative des crédits de fonctionnement de la SCSP (Subvention pour Charge de Service Public telle que connue à ce jour), ou à tout le moins une SCSP qui ne permet pas de compenser les augmentations de charges auxquelles l'établissement est confronté ni de compenser l'inflation.

Il faut s'attendre à une non-compensation du GVT en 2026, tout comme les années précédentes. La principale source d'inquiétude réside dans l'incertitude de la poursuite de l'intégralité des programmes de la LPR compte-tenu des économies budgétaires visées par l'Etat.

Dans ce contexte, l'orientation retenue, dans le souci de maîtriser les dépenses de masse salariale, est de construire une enveloppe limitative de masse salariale pour l'exercice 2026 qui ne soit pas supérieure à celle de 2025 (hors conventions) sauf en cas de mesures nationales.

Hypothèses de construction de l'enveloppe de masse salariale

Les principes de construction de l'enveloppe de masse salariale pour 2026 sont proposés au vote des administrateurs. Cette enveloppe limitative a pour objectif de réduire la pression à laquelle est soumise l'établissement – la masse salariale étant de loin le poste de dépense le plus important, et que ce type de dépenses est par nature obligatoire et rigide (traitement, indemnitaires, prélèvements sociaux, etc.). Aussi, la campagne d'emploi pour la rentrée 2026 devra alors prendre pour fondement cette enveloppe limitative.

L'estimation de cette dernière est basée sur un objectif de maîtrise de la masse salariale par le prisme de l'indicateur retenu par le MESR (ratio de Dizambourg hors GEPA). A cet effet, l'estimation est basée sur l'exécution 2024, le BI 2025 et l'anticipation de l'atterrissage 2025.

Le Tableau 7 reporte les données en distinguant :

- la masse salariale des conventions (pour lesquelles les recettes sont égales aux dépenses)
- la masse salariale hors Paye Sans Ordonnancement Préalable (hors-PSOP)
- la masse salariale des vacations et des heures complémentaires
- la masse salariale des emplois statutaires et non statutaires hors conventions, qu'il s'agisse des besoins pérennes ou non pérenne

Tableau 7 : décomposition de la masse salariale exécution 2024, BI 2025 et Atterrissage 2025

	Exécuté 2024	BI 2025	Atterrissage 2025	Commentaires
Conventions	8 469 264 €	10 270 795 €	9 680 757 €	
HC et vacations	6 765 241 €	7 073 175 €	7 073 175 €	
HPSOP	- €	102 471 €	102 471 €	
MS hors conventions et HC/Vacations	204 982 995 €	211 580 954 €	211 409 409 €	
<i>mesures nationales</i>			93 488 €	Augmentation PES Titulaires (rétroactif au 01/01/2025) Revalorisation RIPEC C1 (rétroactif au 01/01/2025)
<i>mesures discrétionnaires</i>				

Note préparatoire au débat d'orientation budgétaire du CA pour le budget 2026

			14 912 €	CDIsation (hypothèse de 10 CDIsations sup) Augmentation PES CDD et CDI (rétroactif au 01/01/2025)
Total MS	220 217 501 €	229 027 396 €	228 374 213 €	

Aussi, les dépenses de MS liées aux conventions ont augmenté entre l'exécution 2024 et le BI 2025. Cette augmentation s'explique par la vitalité contractuelle qui entraîne aussi bien un accroissement du nombre de conventions que des montants engagés. Le calibrage 2026 des dépenses de MS sur conventions tiendra compte aussi bien des conventions pluriannuelles engagées avant 2026 que d'une prévision ajustée de nouvelles conventions. Le montant global devrait encore augmenter, ce qui reflète la dynamique actuelle.

Les dépenses de MS hors PSOP sont constantes. Le montant prévisionnel 2025 sera reconduit pour 2026.

Les dépenses de MS concernant les vacances et les heures complémentaires sont en augmentation depuis quelques années. Une petite partie de cette augmentation est liée à la revalorisation du point d'indice qui sert d'index pour l'heure de vacances ou l'heure complémentaire. L'autre partie tient à l'augmentation de la consommation globale d'heures pour réaliser l'offre de formation. Le montant des dépenses liées doit impérativement diminuer. Aussi, le montant de ces dépenses ne devrait pas augmenter entre 2025 et 2026 voire se rapprocher de la consommation 2024.

Les dépenses de MS concernant l'emploi, qu'il s'agisse de l'emploi statutaire et non statutaire, pérenne ou non pérenne hors conventions sont en augmentation constante depuis plusieurs années. Elles sont dues à des mesures nationales qui ne sont pas toujours compensées par de nouvelles recettes de SCSP. Par exemple, seules 50 % des mesures Guérini ont été compensées. Elles sont également dues à des mesures locales qui sont financées le plus souvent par des recettes provenant de ressources propres ou par une révision de la structure d'emploi de l'établissement. **Hors mesures nationales**, le montant de dépense 2026 de cette part ne devra pas augmenter – et correspondre à l'exécution prévisionnelle 2025. Cette part intègre le résultat de la campagne d'emploi et le GVT.

Résumé des principes 2026 pour le calibrage de l'enveloppe limitative de masse salariale (MS)

1. Le montant des prévisions de recettes de MS des conventions correspondra au montant des dépenses prévisionnelles (les recettes sont égales aux dépenses). Il devrait être encore en augmentation par rapport à 2025.
2. Le montant des dépenses de la MS Hors-Psop correspondra au montant budgété en 2025.
3. Le montant des dépenses de MS liées aux vacances et aux heures complémentaires doit se réduire pour 2026 afin de se rapprocher au minimum de la consommation 2024. Le montant de ces dépenses ne devra pas excéder 7 M€ pour 2026.
4. Hors mesures nationales inscrites, le montant des dépenses de MS pour l'emploi hors convention qu'il soit statutaire ou non statutaire, pérenne ou non pérenne, correspond à l'exécution prévisionnelle 2025.

Hypothèses de construction budgétaires du GEPA issues du PPI

Patrimoine

Le PPI (Plan Pluriannuel d'investissement Patrimoine) prévoit une dépense pour le GEPA de 25,3 M€ en 2026.

Les dépenses de la fin du CPER 2015-2020 sont celles relatives au lancement des travaux du pôle Chimie (7 M€/16 M€) et la finalisation de la rénovation du E20-IUT GEA (0,4 M€).

Les travaux relatifs au CPER [2021-2027] portent sur les études relatives à l'intégration du laboratoire IRMETIST dans les locaux du pôle biologie santé (PBS) au bâtiment B36 (0,5 M€ / 5,4 M€) et sur la réflexion de l'implantation d'une pépinière de Start-Up à proximité du PBS (0,2 M€ / 1,3M€). Des études sont également à prévoir sur ce CPER [2021-2027] pour le déploiement du pôle Formation et réussite étudiante (FRE) et pour la restructuration des laboratoires de recherche sur le secteur B.

Hors CPER, il est envisagé des travaux sur les versants de la sécurité et de la sûreté des bâtiments (0,4 M€), la poursuite de la construction du nouveau bâtiment du secteur de la Présidence (E4) sur le site Malraux (3,7 M€/13 M€), la restructuration du site Guillaume VII le Troubadour qui a été décalée dans le temps (1,4 M€/6,2 M€), les travaux de l'extension du bâtiment C6 (1,9 M€ / 3,3 M€) et la construction de terrains synthétiques sur la plaine des Sablons (1,4 M€ / 2 M€) grâce à un financement spécifique de la Contribution de vie étudiante et de campus (CVEC).

Un nombre significatif d'opérations pour améliorer la performance énergétique et des gros entretiens de renouvellement sont également envisagés dont le remplacement d'une chaufferie gaz et du réseau de chaleur par un dispositif biomasse sur le campus de Châtellerault (1M€). La poursuite de la réorganisation des éco-campus, la création d'ombrières photovoltaïques, ainsi que des aménagements pour améliorer la vie étudiante sont également prévus, dont la rénovation de la bibliothèque du bâtiment E1 (0,6M€/1M€).

4. Autres perspectives

En appui de l'élaboration du budget 2026 et afin de sécuriser son exécution, une attention particulière sera portée à la qualité de l'information comptable et financière dans une approche GBCP renforcée par l'évolution du système d'information de gestion SIFAC+ et le déploiement du système d'information décisionnel (STERENNES).

En ce sens, le processus de pilotage budgétaire et financier pour la préparation du budget initial et des budgets rectificatifs, récemment revu, sera consolidé par sa mise en œuvre, en renforçant le dialogue amont avec les différents domaines (recherche, formation, immobilier, numérique, etc.). Enfin, les nouveaux outils (nouvelle architecture budgétaire, clarification et repositionnement des acteurs budgétaires, montée en technicité via l'outil SIFAC+) viendront enrichir le dialogue de gestion interne et le suivi infra-annuel nécessaire au respect de la trajectoire de maîtrise au cœur du débat d'orientations budgétaires.